



Brigitte Nadeau  
 Secrétaire recherchiste de l'AESS  
 Cueillette des 15, 16 et 17 mars 2011  
 Avant le dépôt du Budget Bachand

## FRAIS DE SCOLARITÉ : LE BUDGET AVANT LE DÉPÔT

**Jean-Marc Salvét, « Budget du Québec 2011 : des hausses datant de 2010 », 17 mars 2011 (avant le dépôt du budget)**, Cyberpresse à l'adresse: [http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201103/16/01-4380091-budget-du-quebec-2011-des-hausses-datant-de-2010.php?utm\\_categorieinterne=traffidriviers&utm\\_contenuinterne=cyberpresse\\_B4\\_en-manchette\\_2238\\_section\\_POS1](http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201103/16/01-4380091-budget-du-quebec-2011-des-hausses-datant-de-2010.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B4_en-manchette_2238_section_POS1)

Dans cet article du *Soleil*, il n'est pas question des frais de scolarité. On parle d'essence, de santé, de taxes et d'électricité. Le journaliste suggère de se reporter au budget 2010-2011, que tout y est déjà annoncé ; j'y ai jeté un « coup d'œil ».

***Budget en un coup d'oeil 2010-2011*** diffusé à l'adresse: <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2010-2011/fr/documents/CoupD-oeil.pdf>

« Des choix pour l'avenir », p. 3

« Il [ce budget] répond à cinq enjeux pressants de notre société : l'équilibre des finances publiques, le renouvellement de nos équipements collectifs, le financement de nos universités, la performance et le financement du système de santé et la réduction de notre dette publique. Il répond non seulement aux besoins du court terme, il s'attaque aux défis du moyen terme et il est porteur d'une vision à long terme. »(p. 3)

« Des infrastructures modernes. Plan québécois des infrastructures », p. 5:

Une part des 28,5 milliards \$ servira à « la rénovation de centaines d'écoles. »

Une part des 14,1 milliards \$ servira « à l'ajout [...] de classes dans les écoles [...] ».

« Équilibrer les finances publiques pour protéger nos valeurs », p. 6

« En mars 2009, le gouverneemnt annonçait un plan de retour à l'équilibre budgétaire avec un échéancier précis. Le budget 2010-2011 poursuit la démarche amorcée et maintient l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. »

[...]

« 38% de l'effort sera fourni par les particuliers et les entreprises (4,3 milliards de dollars). » (p. 6)

[...]

Selon le tableau « Répartition de l'effort identifié pour atteindre l'équilibre budgétaire », le 38,1% se répartit comme suit : 31% est demandé aux particuliers, contre 7,1% aux entreprises (p. 6).

« Des gestes significatifs pour atteindre les cibles de réduction des dépenses », p. 7

« Maintien du remplacement de 1 départ sur 2 à la retraite et application de cette mesure au personnel administratif des réseaux de la santé et de l'éducation, incluant les cadres. »(p. 7)

« Libérer l'ambition des Québécois. Des leviers pour accroître notre performance. L'éducation », p. 10

« La formation et l'enseignement sont de première importance pour appuyer le développement du Québec.

- Hausse des frais de scolarité des universités à compter de 2010.
- Convocation d'une rencontre des partenaires de l'éducation pour déterminer les modalités de cette hausse, et échanger sur la performance du réseau universitaire et son financement.
- 75 millions de dollars pour améliorer l'appariement entre la formation professionnelle et technique et les besoins du marché du travail. »

**Daphnée Dion-Viens, « Hausse des droits de scolarité: la riposte étudiante attendra l'automne », *Le Soleil*, publié le 17 mars 2011 (avant le dépôt du budget), Cyberpresse à l'adresse: [http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/education/201103/16/01-4380097-hausse-des-droits-de-scolarite-la-riposte-etudiante-attendra-lautomne.php?utm\\_categorieinterne=traffidriviers&utm\\_contenuinterne=cyberpresse\\_B4\\_en-manchette\\_2238\\_section\\_POS2](http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/education/201103/16/01-4380097-hausse-des-droits-de-scolarite-la-riposte-etudiante-attendra-lautomne.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B4_en-manchette_2238_section_POS2)**

« L'heure de vérité a sonné pour les étudiants. La hausse des droits de scolarité a été annoncée l'an dernier, mais les modalités de cette augmentation seront dévoilées aujourd'hui dans le budget provincial. Les associations étudiantes promettent de se faire entendre, mais tout indique que le vent de contestation ne se lèvera véritablement qu'à l'automne.

Les étudiants ont beau s'opposer à toute augmentation de leur facture, la hausse des droits de scolarité est confirmée depuis un an. Reste à en définir la hauteur. Le budget présenté aujourd'hui comprendra un «plan quinquennal» qui servira à renflouer les coffres des universités, a indiqué le ministre des Finances, Raymond Bachand, la semaine dernière au Soleil. Les nouvelles hausses des droits de scolarité entreront en vigueur à partir de l'automne 2012.

Les associations étudiantes pestent depuis longtemps contre cette hausse, mais il faudra attendre l'automne avant que la grogne ne se fasse véritablement entendre, indique la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).

«C'est clair qu'il va y avoir du travail à faire au courant de l'année. Le gros de la mobilisation va se faire à partir de l'automne prochain», affirme le président, Louis-Philippe Savoie. Au cours

des prochaines semaines, des étudiants seront aussi présents aux quatre coins du Québec pour interpellier les ministres libéraux à ce sujet, ajoute-t-il.

M. Savoie se félicite tout de même de la participation étudiante à la manifestation de l'Alliance sociale, le 12 mars, qui a permis de réunir de 3000 à 5000 étudiants selon la FEUQ, qui représente 125 000 étudiants. «La mobilisation se construit tranquillement. Ce n'est pas facile de mobiliser les étudiants la fin de semaine», note-t-il.

Même son de cloche de la part de la CADEUL, qui représente les étudiants de premier cycle de l'Université Laval. «Il y aura probablement plus de mouvement à l'automne. Avec la fin de session qui arrive, ce sera plus facile de mobiliser les étudiants en septembre», a indiqué sa présidente, Barbara Poirier.

Du côté de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), on prévoit tout de même une manifestation le 31 mars, qui se veut «un premier avertissement clair au gouvernement Charest», a indiqué son porte-parole, Gabriel Nadeau-Dubois.

### **Les étudiants divisés**

L'ASSE organise par ailleurs un grand rassemblement national étudiant, les 7 et 8 mai à Québec, qui s'adresse aux associations locales. L'objectif : mettre en place un front commun qui permettrait de mobiliser les troupes cet automne. «C'est une rencontre qui vise à dépasser les divisions dans le mouvement étudiant», affirme M. Nadeau-Dubois.

Pour y arriver, l'ASSE propose de donner la parole uniquement aux représentants des associations locales, plutôt qu'aux exécutifs nationaux. Une démarche similaire avait été tentée en 2007, sans arriver à de grands résultats. «Les tensions étaient trop importantes», indique le porte-parole de l'ASSE.

La dernière mobilisation étudiante d'envergure, qui remonte au début 2005, a entraîné de profondes divisions dans le mouvement étudiant. Pour protester notamment contre la décision du gouvernement Charest de transformer 103 millions \$ de bourses en prêts, les étudiants avaient déclenché une grève générale illimitée.

Mais à la suite du règlement intervenu, plusieurs associations - dont la CADEUL - ont quitté la FEUQ. La Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ) a été créée en 2009, représentant plus de 65 000 étudiants provenant de l'Université McGill, de l'Université Laval et de l'Université de Sherbrooke.

«On a des positions différentes, mais toutes les associations étudiantes refusent catégoriquement toute hausse des droits de scolarité», rappelle Gabriel Nadeau-Dubois.

De son côté, la FEUQ se contente d'indiquer que des discussions sont en cours avec l'ASSE à ce sujet. Louis-Philippe Savoie rappelle par ailleurs que la hausse des droits de scolarité décrétée depuis trois ans - 100 \$ supplémentaires par année depuis 2008 - est déjà trois fois plus élevée que le coût de la vie. Un étudiant universitaire à temps plein paie présentement 2068 \$ par année.

Dans les rangs de la Fédération étudiante collégiale, on promet une plus grande mobilisation en avril et en mai, tout en affirmant que le «pire des scénarios» qui pourrait être dévoilé aujourd'hui serait la modulation de la facture étudiante selon les programmes d'études.

«On n'aurait plus les meilleurs étudiants en médecine, mais plutôt les étudiants les plus riches», déplore son président, Léo Bureau-Blouin. Dans ce contexte, toute bonification de l'aide financière aux étudiants ne serait que «mettre un diachylon sur une plaie ouverte», ajoute-t-il. »

**Pascal Cyr, « Hausse des droits de scolarité: une réforme d'abord », *La Presse*, publié le 17 mars 2011 (avant le dépôt du budget), Cyberpresse à l'adresse : [http://www.cyberpresse.ca/opinions/201103/16/01-4380015-hausse-des-droits-de-scolarite-une-reforme-dabord.php?utm\\_categorieinterne=traffidriviers&utm\\_contenuinterne=cyberpresse\\_vous\\_suggere\\_4380097\\_article\\_POS2](http://www.cyberpresse.ca/opinions/201103/16/01-4380015-hausse-des-droits-de-scolarite-une-reforme-dabord.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4380097_article_POS2)**

« Presque chaque année, avant le dépôt du budget du Québec, la conférence des recteurs des universités (CREPUQ), réclame une augmentation des droits de scolarité ainsi qu'une plus grande participation financière du gouvernement. La raison invoquée: les universités québécoises souffrent de sous-financement. Cela est incontestable et il est vrai que les étudiants québécois bénéficient des frais les plus bas en Amérique du Nord. Cependant, si pour assurer la survie et la compétitivité de notre système universitaire nous devons chercher davantage d'argent dans les poches des étudiants et des contribuables, les universités du Québec devront elles aussi faire des efforts afin de freiner les abus dont elles se rendent toujours coupables aujourd'hui. Deux exemples me viennent à l'esprit: le scandale de l'Îlot Voyageur et le rachat par l'Université Concordia du condo du nouveau recteur Frederick Lowy.

Dans le premier cas, l'UQAM nous a jetés dans un gouffre financier de 300 millions de dollars que les contribuables du Québec, par le truchement de leur gouvernement, ont été obligés de combler pour éviter la banqueroute de cette université. Le plus frustrant dans cette affaire, c'est que les responsables de ce désastre ne seront pas poursuivis. Dans le deuxième cas, c'est Frederick Lowy, l'actuel recteur de l'Université Concordia, qui est en cause. Par une mesure des plus révoltantes, cette institution a décidé d'acheter son condo et de lui verser une allocation logement de 3000\$ par mois. Après de tels abus, on ne peut qu'exprimer notre indignation devant les demandes des recteurs du Québec de hausser la contribution du gouvernement et des étudiants.

Si les recteurs semblent débranchés de la réalité, il y a aussi des abus aux plus bas échelons, dans les départements qui composent les facultés. Pour justifier une hausse des droits de scolarité et des contributions gouvernementales, on nous dit qu'il faut que l'université québécoise soit plus performante, qu'il faut attirer les meilleurs chercheurs. Mais comment est-il possible d'attirer les meilleurs si dans plusieurs cas, les concours sont truqués? Il arrive trop souvent que les candidats des départements soient déjà choisis avant même que l'affichage des postes ne paraisse dans les médias. Ce sont les professeurs des départements qui choisissent les candidats et souvent, ce sont les amis des amis qui obtiennent les postes. Dans une université dont je tairai le nom, certains professeurs ont été engagés dans une faculté sans même avoir un doctorat en main. D'autres encore, profitant d'une faille administrative, l'ont été sans passer par la voie du concours.

Concernant les chargés de cours, la compétence et la spécialisation sont trop souvent des facteurs secondaires. Ce qui compte, ce sont les relations du postulant à l'intérieur même du département; il n'est pas rare qu'un chargé de cours qui ne connaît pas la matière soit préféré à un véritable spécialiste.

Est-ce modèle-là que la CREPUQ souhaite maintenir? Un système universitaire qui dilapide l'argent des contribuables et qui ferme les yeux sur le copinage et le favoritisme dans ses propres facultés au détriment de la qualité de l'enseignement? Je suis favorable à une augmentation des droits de scolarité, mais cette augmentation doit s'accompagner d'une réforme complète du système universitaire.

Il est impératif de supprimer ce pouvoir que détiennent les départements de choisir les futurs professeurs et les chargés de cours. La sélection du personnel doit être remise entre les mains d'un comité indépendant, ce qui nous permettra d'éliminer une large partie des abus en cette matière et de choisir les meilleurs candidats au profit d'une meilleure qualité de l'enseignement. En outre, les universités devront montrer plus de transparence et accepter un encadrement plus serré en matière de gestion financière. Les universités du Québec veulent plus d'argent, elles devront en payer le prix. Donc, sans réforme, pas d'argent.

**« Droits de scolarité : hausse justifiée? », *La Presse*, 17 mars 2011 (avant le dépôt du budget), Cyberpresse à l'adresse: <http://www.cyberpresse.ca/place-publique/la-presse-debats/201103/16/01-4380037-droits-de-scolarite-hausse-justifiee.php>**

« Dans son budget de jeudi, le gouvernement Charest doit annoncer une hausse substantielle des droits de scolarité dans les universités à compter de 2012. L'augmentation devrait atteindre 500\$ par année pendant trois ans. Croyez-vous que cette hausse est justifiée? Est-elle la meilleure solution au sous-financement des universités? Cette augmentation rendra-t-elle l'université moins accessible aux jeunes Québécois? »

RÉPONSES DE DIVERS INTERVENANTS:

**Guy Breton, Recteur de l'Université de Montréal, « Des gels néfastes »**

« Si une hausse des droits de scolarité est aujourd'hui incontournable, c'est parce que depuis longtemps nous n'avons pas eu, collectivement, le courage de demander à chacun de faire sa juste part. Le gel, puis le quasi-gel des droits de scolarité ont été néfastes pour nos universités en les privant des ressources financières dont elles ont besoin pour accomplir leur mission. Pourtant, les étudiants québécois ne fréquentent pas plus l'université pour autant ! En fait, ils la fréquentent moins que leurs collègues d'ailleurs en Amérique du Nord. Il faut redresser la situation en augmentant les droits de scolarité, mais cette hausse doit impérativement s'accompagner d'un programme d'aide financière plus généreux, d'incitatifs à la philanthropie et de mesures de soutien à la recherche universitaire. Il faudra être imaginatifs et favoriser la contribution de chacun des secteurs de la société parce que des universités de qualité profitent à l'ensemble de la société. L'accessibilité aux études universitaires, elle se prépare d'abord dans une culture qui valorise l'éducation tout au long de la vie. »

**Léo, Bureau-Blouin, Président de la FECQ, « Une hausse injustifiable »**

« La hausse des droits de scolarité du gouvernement Charest est tout simplement injustifiable. Toutes les études sérieuses démontrent que la hausse des droits de scolarité réduira l'accès aux études universitaires et augmentera l'endettement des étudiants et de leurs familles. À l'inverse, aucune étude ne démontre que la qualité de l'éducation ne va s'améliorer. Avec la hausse du gouvernement Charest, les étudiants paieront jusqu'à 4500\$ pour étudier alors que Jean Charest n'en a payé que 1500\$. Il y a des limites à tout mettre sur le dos de la même génération. Si le gouvernement va de l'avant, c'est un lourd héritage que nous léguerons aux générations futures. Parce que hausser les frais, c'est revenir à une époque où les francophones, les femmes et les habitants des régions éloignées ne fréquentaient pas l'université. C'est revenir à une époque où nous n'étions pas maîtres de notre destinée collective. C'est calquer un modèle canadien où ce ne sont pas les meilleurs médecins qui obtiennent un diplôme, mais les plus fortunés. C'est adopter un modèle qui n'est pas le nôtre. Aujourd'hui, chaque dollar que l'État investit dans un diplômé en rapporte 5,3 en taxes et en impôts. Voilà un investissement rentable, voilà une vision d'avenir pour la société québécoise. Malheureusement, il semble que le gouvernement Charest soit trop occupé à s'acharner sur les jeunes et leur famille pour réaliser l'importance d'une éducation abordable. »

**Gaétan Frigon, Présent exécutif de Publipage Inc, ancien PDG de la Société des alcools du Québec et de Loto-Québec, « Augmentation équitable »**

« On parle souvent des choix de société que l'on a faits au Québec au cours des années, lesquels nous différencient souvent du reste du Canada. Le problème vient du fait que, la plupart du temps, nos choix identifient ce que sera la dépense, mais oublient de spécifier d'où viendront les revenus pour couvrir ladite dépense. En conséquence, ça vient toujours du budget consolidé de la province, lequel n'augmente pas à moins d'augmenter les taxes et les impôts. C'est le cas, par exemple, des garderies à 7\$ et... des droits de scolarité dans les universités. L'argument de base des étudiants : les pauvres doivent avoir le même accès à l'université que les riches. C'est évidemment très beau en principe, mais comme la capacité de payer de ceux qui justement paient de l'impôt a déjà été étirée au maximum, il devient important d'établir une juste mesure entre la position de ceux voulant que l'accès à l'université soit gratuit, comme dans certains pays d'Europe, et la position de ceux voulant que l'étudiant paie le vrai coût de ses études universitaires. Dans ce contexte, une augmentation de 500\$ par année pendant trois ans est non seulement souhaitable, mais également équitable vis-à-vis les autres choix de société que le Québec a mis en place et que l'ensemble des payeurs d'impôt doit assumer. Dans trois ans, d'ailleurs, les frais de scolarité au Québec seront encore bien en deçà de la moyenne canadienne. »

**Pierre Simard, Professeur à l'École nationale d'administration publique à Québec, « Responsabilisation des étudiants »**

« Les études universitaires sont d'abord et avant tout un investissement privé. Le diplômé universitaire gagnera en moyenne un salaire beaucoup plus élevé que l'individu moyen. Est-ce normal de faire payer cet investissement par tous les contribuables? Est-ce normal de subventionner tous les étudiants, y compris ceux issus d'un milieu socioéconomique aisé? Non!

Le rôle du gouvernement n'est pas de fixer les frais de scolarité des universités. Son rôle, s'il a vraiment un rôle utile à jouer, devrait se limiter à aider les plus démunis à y accéder. Il devrait s'en tenir à aider ces étudiants à financer leurs études; des emprunts qu'ils rembourseront grâce à des revenus plus élevés une fois diplômés. Malgré l'annonce d'une hausse des frais de scolarité, le financement de nos universités restera largement subventionné par l'État et les frais assumés par les étudiants demeureront en deçà du coût réel de leur formation. Par contre, l'augmentation des frais de scolarité aura l'avantage de contrer partiellement l'illusion de la gratuité. Elle forcera une certaine responsabilisation des étudiants face à leur investissement et obligera les universités à faire la démonstration que ces hausses se traduisent par une meilleure qualité de l'enseignement, et non seulement par un meilleur traitement de leurs dirigeants et professeurs. »

**Daniel Zizian, Président-directeur de la CREPUQ, « Au même niveau qu'en 1968 »**

« La présence d'un réseau universitaire dynamique et performant, offrant une formation répondant aux plus hautes normes internationales, profite aux individus qui le fréquentent et à l'ensemble de la société. Il est donc naturel que le gouvernement, les étudiants ainsi que le secteur privé soient appelés à y contribuer pour en assurer le développement. En ce qui a trait à la contribution des étudiants, les gels successifs des droits de scolarité au cours des dernières décennies ont fait en sorte qu'il en coûte aujourd'hui moins cher pour acquérir une formation universitaire que ce n'était le cas en 1968, en dollars constants. Une hausse de 500\$ par année sur une période de trois ans (à compter de l'année 2012-2013) ramènera les droits de scolarité à l'équivalent de leur valeur réelle de 1968-1969. Pour la CREPUQ, le maintien de l'accessibilité constitue une priorité. Toute hausse des droits de scolarité doit donc être accompagnée de mesures d'aide financière appropriées afin qu'aucun étudiant qui en a le désir et la capacité ne soit empêché d'accéder à l'université pour des raisons financières. Tout autour de nous, les sociétés misent sur leurs établissements universitaires pour favoriser l'innovation et améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. Il faut s'assurer collectivement que les universités québécoises aient les moyens de contribuer pleinement au développement économique, social et culturel du Québec. »

**Robert Gagné, Professeur à l'Institut d'économie appliquée et directeur du Centre sur la productivité et la prospérité à HEC Montréal, « Aucun lien avec l'accessibilité »**

« On confond accessibilité et gratuité (ou quasi-gratuité). Or, l'expérience des garderies et des soins de santé au Québec nous montre que ce n'est pas le cas. D'ailleurs, il n'existe pas, à ma connaissance, d'études sérieuses démontrant que des frais de scolarité plus élevés limitent l'accès à l'université. De plus, au Canada, il ne semble pas y avoir de lien entre les droits de scolarité et la fréquentation universitaire. Le Québec a à la fois les droits les plus faibles et une fréquentation universitaire parmi les plus faibles au Canada. Il faut savoir que les universités sont déjà bien équipées pour mitiger les effets négatifs de droits plus élevés: bourses, emplois sur le campus, etc. Pourquoi ne pas laisser aux universités plus de marge de manoeuvre quant aux droits de scolarité tout en s'assurant que la situation économique des étudiants n'est pas un critère d'admission (comme à Harvard, une université pas pire vous en conviendrez). Une autre solution serait d'établir les droits de scolarité à partir d'un pourcentage fixe des coûts de formation, par

exemple 50%. Si les coûts augmentent, les droits augmentent aussi. Ce serait également plus cher en médecine vétérinaire qu'en histoire de l'art, ce qui est le gros bon sens. »

**Philippe Faucher, Professeur au département de science politique et chercheur associé au Centre d'études et recherches internationales de l'Université de Montréal, « Un très bon investissement »**

« La formation et la recherche universitaire sont indispensables pour développer le savoir-faire, les compétences, l'invention, dans toutes les disciplines, incluant les domaines artistiques. Transmettre et faire progresser la connaissance sont les uniques moyens dont nous disposons pour renouveler le cycle de production basé sur l'exploitation polluante et peu compétitive des ressources naturelles qui s'épuisent. Ce que nous ne découvrirons pas, ce que nous ne saurons pas produire, nous devons l'acheter des autres. Par ailleurs, dans une économie où chacun est libre de choisir sa profession et donc sa rémunération future, obtenir un diplôme universitaire est un très bon investissement. Faute d'un mécénat conséquent et d'une contribution adéquate de l'industrie, il revient à l'État d'assumer par son financement le risque inhérent à la recherche. Un souci d'allocation équitable des ressources commande que l'essentiel des droits de scolarité soit à la charge des étudiants. Un programme de prêt et bourses, assortis de contrats de remboursements modulés selon les revenus, doit permettre l'accès aux études des moins fortunés. Le rééquilibrage annoncé est un passage obligé qui s'avérera insuffisant. Le Canada n'a pas les universités qu'il mérite; cela tient à d'autres causes que le seul manque d'argent. »

**Jean-Herman Guay, Professeur de sciences politiques à l'école de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke, « Une anomalie »**

« Depuis longtemps, nos droits de scolarité constituent une anomalie par rapport au reste du Canada et de l'Amérique du Nord. Faut-il les hausser? Sans aucun doute. Trois raisons peuvent être amenées: 1) la scolarité universitaire est indéniablement un investissement profitable pour l'étudiant; 2) la contribution gouvernementale, compte tenu du fardeau fiscal des Québécois, peut difficilement être augmentée significativement; et 3) de nombreuses études ont démontré que l'effet d'une augmentation des droits sur l'accessibilité est faible, quasi nul. L'augmentation ne doit cependant pas être uniforme. D'abord parce que la rentabilité de l'investissement pour les étudiants n'est pas la même, mais aussi parce que la «production» d'un diplômé n'est pas identique selon les secteurs d'études. Si le gouvernement devait établir une augmentation uniforme, il ferait preuve d'un égalitarisme trompeur. Progressivement, la table des droits doit être modifiée pour être modulée. Cela étant dit, la situation québécoise est également une anomalie quant à la contribution des entreprises. Aux États-Unis, la philanthropie des entreprises et des individus est une composante essentielle des revenus des universités. Faut-il revoir cette contribution par l'établissement d'incitatifs fiscaux? Sans aucun doute aussi. Il faut cesser de croire que toute distribution de la richesse doit nécessairement transiger par l'État. Ici aussi, un peu d'imagination s'impose. »

**Marcel Boyer, Professeur émérite de science économique à l'Université de Montréal, fellow au CIRANO, « Il faudrait faire plus »**

« La hausse des droits de scolarité soulève les passions. C'est malheureux. La situation budgétaire actuelle des universités québécoises mine la qualité de la formation avancée dont les Québécois ont besoin. Malheureusement, la pensée magique voudrait qu'une éducation de qualité supérieure puisse être assurée au rabais. C'est comme croire pouvoir acheter une Mercedes avec le budget d'une Lada! Les universités québécoises perdent du terrain par rapport aux universités canadiennes et américaines auxquelles on devrait pouvoir se comparer. Cette situation est relativement nouvelle et elle découle directement d'un gel mal avisé des frais pendant trop d'années. Il faudrait faire plus. Nos universités ont besoin d'air et d'un sérieux et profond renouvellement de leur mode de fonctionnement. Pour y arriver, il faudrait les responsabiliser davantage (équilibre budgétaire et objectifs concrets d'accessibilité, par exemple), leur laisser une plus grande marge de manoeuvre, les libérer des contrôles dommageables de la bureaucratie gouvernementale et les soumettre à la concurrence. Le gouvernement devrait annoncer ses subventions aux universités selon un barème par niveau et par domaine de formation et laisser ensuite les universités individuelles déterminer les droits de scolarité de leurs différents programmes. La qualité, ça paie et ça coûte. »

**Pierre-Yves McSween, Comptable et chargé de cours à HEC Montréal, « Tout à un prix »**

« Les études universitaires représentent un investissement, pas seulement pour la société, mais surtout pour l'étudiant lui-même. En mon sens, si l'état doit investir massivement dans nos universités, l'étudiant doit faire sa part. La hausse des frais de scolarité semble élevée en pourcentage, mais elle ne constitue qu'un rattrapage des années où ils ont été maintenus artificiellement bas. Les Québécois sont-ils maintenant prêts à considérer que les études se planifient dès la naissance d'un enfant? L'épargne-études annuelle systématique rendrait le choc du coût des études beaucoup moins grand, autant pour les parents, que pour les étudiants. Simple suggestion, voici quelques postes de dépenses à revoir avant et pendant les études: cellulaire, vêtements griffés, voiture, sorties, vacances, voyages, technologie, etc. Les études sont une période de sacrifice où chacun s'investit mentalement, physiquement, intellectuellement et financièrement pour se doter d'une position plus avantageuse pour son avenir. La question demeurera toujours la même : est-ce qu'un jeune adulte est prêt à investir et s'endetter de 3500\$ à 4000\$ en frais de scolarité annuellement pour améliorer son sort? C'est à chacun de décider. Nul doute que la valeur actuelle nette des études est positive au point de vue financier et intellectuel. Tout a un prix. Durant des années, on s'est demandé quelles seraient les conséquences néfastes de la hausse des frais de scolarité. Et le sous-financement, quels seront ses conséquences à long terme? »

**Mathieu Bock-Côté, chargé de cours en sociologie à l'UQAM, « Éviter le dégel brutal »**

« Si je n'ai jamais vu le dégel comme une catastrophe pour l'accessibilité aux études, je ne l'ai jamais considéré toutefois comme une solution miracle, absolument incontournable. J'y vois une mesure parmi d'autres pour remédier au sous-financement des universités. Mais la crispation du mouvement étudiant qui refuse même de l'envisager dans sa forme la plus modérée nous rappelle une chose: la question des droits de scolarité est devenue symptomatique au fil des années de l'alourdissement du modèle québécois et du pouvoir de blocage qu'y jouent certains lobbies. Chose certaine, le verrou du gel dans le débat public doit sauter. La modernisation de notre

modèle social, qui est inévitable, impliquera une contribution de chacun des groupes de la société, à moins de reporter encore une fois ce fardeau sur les générations futures. Mais la modernisation du modèle québécois ne doit pas prendre l'allure d'une thérapie de choc. Il faut maintenir vivant l'idéal d'une éducation accessible et éviter un dégel brutal, qui viendrait surtout handicaper la classe moyenne et les étudiants provenant de milieux démunis. On devra probablement imaginer de nouvelles formules qui permettront d'assurer l'application cet idéal, peut-être en modulant les frais selon les programmes, certainement en améliorant l'aide financière aux études. »

**Max Roy, Président de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), « Régression de l'accessibilité »**

« La FQPPU, qui regroupe la plupart des associations et syndicats de professeurs d'université au Québec, s'est prononcée contre une hausse importante des droits de scolarité universitaires, en 2010, dans le premier budget Bachand. Ce projet de modification des droits de scolarité ne reposait pas sur une analyse sérieuse et complète de la situation universitaire au Québec, mais sur des opinions venues de l'extérieur des milieux concernés directement et sur une vision réductrice des problèmes qui affectent l'ensemble des établissements. Toute augmentation des frais compromet l'accessibilité scolaire. Des études montrent, en particulier, que le tissu social de la population étudiante en est alors nécessairement modifié. En tenant compte de l'organisation singulière du système scolaire québécois, qui distingue un ordre d'enseignement collégial et un ordre universitaire - ce qu'on oublie trop souvent -, le Québec se compare favorablement à d'autres provinces canadiennes au chapitre de la diplomation postsecondaire. Cette situation, qui peut encore être améliorée, résulte d'une démocratisation de l'enseignement supérieur qui impliquait nécessairement une limitation des droits de scolarité et qui faisait l'objet d'un consensus social. Une hausse des droits serait un facteur de régression pour l'accessibilité à l'université de l'ensemble des personnes ayant la capacité et la volonté de poursuivre des études supérieures, quelles que soient leur provenance et leur situation financière. »

**Tommy Chouinard et Louise Leduc, « La hausse annoncée des droits de scolarité crée des remous », *La Presse*, publié le 16 mars 2011, Cyberpresse à l'adresse: [http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201103/16/01-4379958-la-hausse-annoncee-des-droits-de-scolarite-cree-des-remous.php?utm\\_categorieinterne=trafficdrivers&utm\\_contenuinterne=cyberpresse\\_vous\\_suggere\\_4380097\\_article\\_POS3](http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201103/16/01-4379958-la-hausse-annoncee-des-droits-de-scolarite-cree-des-remous.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4380097_article_POS3)**

« La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a confirmé mercredi que le budget comprendra une hausse significative des droits de scolarité à l'université pour les prochaines années. Elle a eu beau ajouter que le programme de prêts et bourses sera plus généreux, cela n'a pas suffi aux étudiants: spontanément, une cinquantaine d'entre eux ont manifesté devant les bureaux de cinq députés libéraux avant d'être rapidement dispersés par la police.

[La Presse révélait mercredi matin](#) que les droits de scolarité augmenteront à un rythme accru. Depuis 2007, ils ont été majorés de 50\$ par trimestre - soit 100\$ par an pour la plupart des

étudiants. Le budget Bachand imposera une nouvelle hausse qui pourrait atteindre 500\$ par année pendant trois ans. Si tel est le cas, cela répondra au voeu de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, qui demande une majoration de 504\$ par année pendant trois ans.

Dans son discours inaugural, le mois dernier, le premier ministre Jean Charest avait annoncé son intention d'augmenter le financement des universités et souligné que les étudiants devraient y contribuer. «Il faut que le diplôme universitaire québécois garde sa valeur, a plaidé Line Beauchamp, mercredi, à l'entrée de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres. Si on ne fait rien, on sera en perte de vitesse quant à l'évolution des universités en Nouvelle-Angleterre, à Toronto et à Vancouver.» «Tout le monde doit faire sa part. Le gouvernement du Québec a réinjecté 1 milliard de dollars depuis 2003. On va continuer à être au rendez-vous, mais il y aura un effort demandé au secteur privé, et il y aura aussi une juste part demandée aux étudiants québécois. Tout ça doit être accompagné du bon programme d'aide financière aux étudiants, un programme bonifié qui fera en sorte que tout étudiant, tout adulte québécois qui veut aller à l'université aura les moyens de le faire.» Selon elle, l'augmentation du financement des universités «doit être accompagnée d'exigences quant à leur performance». Elle a menacé de «sanctions administratives» les établissements qui font preuve de mauvaise gestion. «C'est la façon de faire si on veut être pris au sérieux.»

Durant la période des questions à l'Assemblée nationale, la critique du PQ en matière d'enseignement supérieur, Marie Malavoy, a accusé le gouvernement de remettre aux étudiants la facture des «dépenses incroyables» des universités: «Depuis déjà plusieurs mois, nous assistons à un dérapage des dépenses des universités québécoises.» Elle a rappelé les «révélations troublantes» concernant l'université Concordia, qui a donné une indemnité de départ de 700 000\$ à sa dernière rectrice et a acheté un appartement de 1 million de dollars à son actuel recteur intérimaire. Elle a ajouté que le salaire du recteur de l'Université Laval, Denis Brière, a augmenté de 100 000\$ en un an pour atteindre 330 000\$. «Le gouvernement a demandé à tout le monde de se serrer la ceinture, mais il a laissé passer toutes ces dépenses des universités. Est-ce qu'il ne faudrait pas commencer par y mettre de l'ordre avant de décréter une hausse faramineuse des droits de scolarité des étudiants du Québec?» Québec s'était engagé à conclure des ententes de partenariat avec les universités dès 2008 «pour qu'elles dépensent leur argent en toute transparence et en toute responsabilité». Mais aucune n'a encore été signée, a déploré Mme Malavoy. Line Beauchamp a répliqué que le PQ avait rabroué le week-end dernier son critique en matière de finances, Nicolas Marceau, qui avait dit que son parti était favorable à une indexation des droits de scolarité. La position officielle du PQ est un gel des droits jusqu'à la tenue d'un sommet sur le financement des universités. «Le Parti québécois a dit à M. Marceau de se taire, de ne pas dire la vérité», a affirmé Mme Beauchamp.

Léo Bureau-Blouin, président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, a prévenu que «ça ne passera pas». Il annonce d'ores et déjà toutes sortes d'actions au cours du trimestre. «Nous allons faire monter la pression. Nous ne pouvons accepter que l'accessibilité soit aussi compromise. On pénalise les étudiants, mais aussi leurs familles.» Si M. Bureau-Blouin assure que l'occupation des bureaux des députés n'a pas été organisée par sa fédération, il signale que le téléphone n'a pas dérouté à ses bureaux. «Les associations étudiantes sont prêtes à aller jusqu'au bout.»

Pour sa part, Louis-Philippe Savoie, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, s'est dit déçu: «Jean Charest et Line Beauchamp sont des enfants de la politique d'accessibilité des études, politique qu'ils ne veulent pas voir se perpétuer pour la génération montante.»

**Jean-Marc Salvé, « Budget 2011-2012: un fonds du privé pour les universités », Le Soleil, publié le 15 mars 2011, Cyberpresse à l'adresse: [http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/education/201103/14/01-4379256-budget-2011-2012-un-fonds-du-prive-pour-les-universites.php?utm\\_categorieinterne=trafficdrivers&utm\\_contenuinterne=cyberpresse\\_vous\\_suggere\\_4380097\\_article\\_POS5](http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/education/201103/14/01-4379256-budget-2011-2012-un-fonds-du-prive-pour-les-universites.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4380097_article_POS5)**

« Le plan gouvernemental de remise à flot du réseau universitaire québécois fera appel aux entreprises. Elles seront priées d'être plus généreuses et invitées à verser leurs contributions financières dans un nouveau fonds. La hausse programmée des droits de scolarité des étudiants sera au coeur du plan quinquennal que présentera le ministre Raymond Bachand en faveur des universités, jeudi. M. Bachand s'est rendu aux arguments des recteurs qui déplorent depuis des années un «sous-financement» - bien que lui-même déteste cette expression. Mais le titulaire des Finances aurait aussi imaginé les contours d'un fonds basé sur un système d'«appariement», d'après des informations recueillies par *Le Soleil*. Ainsi, pour chaque dollar versé dans ce fonds par une entreprise, l'État québécois ajouterait un certain montant dans la cagnotte - en plus des sommes annuelles qu'il consacre déjà au réseau universitaire québécois. Il a été impossible, hier, de faire confirmer ces informations par le cabinet du ministre Bachand. Chose certaine, un modèle semblable existe en Ontario. Le fonds d'appariement ontarien a été institué exactement au moment où le gouvernement de Dalton McGuinty a décrété une hausse importante des droits de scolarité.

### **Suggestion des recteurs**

Cette proposition ressemble par ailleurs à une suggestion de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. Elle a proposé la création d'un fonds d'appariement triennal nanti d'une enveloppe de 100 millions \$. Les directions des universités croient que les entreprises privées seront davantage enclines à contribuer à leur réseau lorsque les «étudiants feront davantage leur part» ou leur «juste part» - pour reprendre des mots lancés par les chambres de commerce et les organisations patronales ces dernières semaines. Il existe déjà une enveloppe gouvernementale d'appariement au Québec, mais elle est limitée à 12 millions \$ par année. En entrevue au *Soleil*, la semaine dernière, le ministre des Finances a assuré que son gouvernement fournira «un cadre financier» de cinq ans aux universités québécoises.

### **Principal levier**

Lors de cet entretien, Raymond Bachand n'a pas laissé planer de doute sur le principal levier qu'il utilisera : «Moi, quand j'étais jeune, je payais à peu près 24 ou 25 % des coûts. Aujourd'hui, les étudiants sont rendus à 13 ou 14 %.» C'est trop peu, laissait-il entendre. Le plan quinquennal en faveur du renflouement des universités sera l'un des gros morceaux du budget 2011-2012 que le ministre Bachand dévoilera après-demain.

## NOUVELLES DES UNIVERSITÉS

**François Blais, doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, « Concordia et la fin de la collégialité universitaire », publié le 15 mars 2011, Cyberpresse à l'adresse [http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/opinions/carrefour/201103/15/01-4379452-concordia-et-la-fin-de-la-collegialite-universitaire.php?utm\\_categorieinterne=traffidriviers&utm\\_contenuinterne=cyberpresse\\_B13b\\_points-de-vue\\_794\\_section\\_POS3](http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/opinions/carrefour/201103/15/01-4379452-concordia-et-la-fin-de-la-collegialite-universitaire.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B13b_points-de-vue_794_section_POS3)**

« Les récents scandales financiers survenus à l'Université Concordia et la volonté du gouvernement de faire adopter dans la présente législation sa loi 38 sur la gouvernance des universités nous conduisent à réfléchir sur le modèle de gouvernance qui convient le mieux aux universités. Aucun modèle de gestion ne sera jamais à l'abri d'erreurs de jugement. Mais ceux et celles qui croient encore que l'avenir des institutions universitaires passera nécessairement par un conseil d'administration trônant au-dessus des autres organes décisionnels et composé en majorité de membres externes «indépendants» doivent maintenant être bien gênés d'expliquer comment une grande université comme Concordia a pu errer au point, par exemple, d'offrir des parachutes dorés de plus de 2 millions de dollars à ses deux derniers recteurs et cela en pleine période de compressions budgétaires.

Mon hypothèse est que ces excès ne sont pas étrangers à la présence de plus en plus importante de membres externes à la communauté universitaire sur les conseils d'administration des universités québécoises, notamment de membres issus du milieu des affaires. Il importe de rappeler que la pratique d'offrir à des dirigeants des primes de séparation, d'acheter leur condo ou de leur payer de très généreuses primes d'allocation pour leur logement a peu à voir avec la culture traditionnelle du monde universitaire. Ce «modèle de gouvernance» a peut-être ses vertus dans d'autres organisations mais il ne sied tout simplement pas aux universités et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, rappelons-le, le premier principe d'organisation du monde universitaire depuis ses origines est la collégialité. Les dirigeants des universités issus de leur communauté sont et devraient demeurer des pairs choisis par leurs semblables. Ces primus inter pares sont invités à assumer pendant un temps la gouvernance de leur institution et à retourner ensuite à leurs tâches dans cette même communauté. Dans un tel système de gouvernance collégiale, il n'est nullement nécessaire d'accorder des primes mirobolantes au départ d'un dirigeant. La sécurité d'emploi qui est une pierre d'assise du monde universitaire constitue déjà beaucoup. Je comprends que le monde a évolué et que le principe de collégialité peut parfois apparaître suranné ou peu réaliste pour des organisations modernes qui accueillent des milliers d'employés, mais il possède encore de nombreuses vertus si on veut bien s'appliquer à le comprendre et à le délimiter correctement. La première d'entre elles est de favoriser la mise en place d'un dirigeant issu de sa communauté et accepté par elle plutôt qu'un administrateur de carrière choisi par un petit groupe de personnes dont plusieurs n'ont pas vraiment de connaissance intime de l'institution.

La deuxième raison pour laquelle les universités ne peuvent pas être gérées comme n'importe quelle autre entreprise est d'un tout autre ordre. La démocratisation de l'enseignement supérieur a profondément transformé l'université qui n'est plus, fort heureusement, l'institution hautement élitiste qu'elle était il y a encore quelques décennies. Les idéaux que sert aujourd'hui l'université sont beaucoup plus près de ceux que l'on retrouve dans différentes institutions du secteur public. De surcroît, l'université contemporaine est financée en grande partie par des fonds publics. Les conditions d'emploi qui y prévalent devraient donc davantage ressembler au secteur public qu'au secteur privé. Ceux qui travaillent dans les universités méritent d'être bien rémunérés car leur activité est de la plus haute importance sociale. Ils ne doivent pas pour autant participer à une surenchère calquée sur les pratiques observées au sein de certaines grandes entreprises. De plus, le modèle qui consiste à accorder aux dirigeants des universités des conditions semblables à celles du secteur privé est contre-productif puisqu'il enferme ces mêmes dirigeants dans une cage dorée dont ils ne peuvent plus sortir sans une compensation exorbitante.

De tous temps, des influences ont tenté d'orienter l'université. De nos jours, certaines pratiques issues du milieu des affaires semblent avoir la cote : suprématie du conseil d'administration, nomination par ce même conseil des dirigeants dans le plus grand secret, commercialisation des activités, insistance sur l'image et le positionnement du «produit», etc. Ce modèle a certainement sa place en entreprise et il est même possible qu'il puisse offrir des éléments bénéfiques aux universités qui ont parfois tendance à s'autolimiter. Cependant, cette vision des choses peut également conduire aussi aux excès qui tourmentent à l'heure actuelle l'Université Concordia. Elle peut surtout engendrer le désinvestissement progressif et le cynisme de ceux et celles qui constituent les forces vives du milieu universitaire.

Il ne faut surtout pas exclure les représentants externes, ceux du milieu des affaires comme ceux des milieux sociaux, culturels ou syndicaux, des conseils d'administration des universités car ils ont bel et bien une contribution à apporter. Cependant, un équilibre des points de vue doit être à tout prix recherché. Surtout, leur vision «affaires» des choses doit être balisée par le respect d'un certain nombre de valeurs et de façons de faire qui ont passé l'épreuve du temps. La collégialité est une de ces valeurs. La vision de l'université moderne comme bien public au service de la collectivité en est une autre tout aussi importante. »

*François Blais, doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval*